



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

ANNEXE 2 : Fiche Réservation occasionnelle au restaurant scolaire à l'année (2021/2022)

ATTENTION ! L'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous les règlements.

A rendre OBLIGATOIREMENT au service comptabilité le jeudi matin au plus tard pour réservation la semaine suivante.

RAPPEL : Tous les repas réservés seront facturés.

Le modèle de fiche réservation est téléchargeable sur le site www.valauperche.fr

SEMAINE DU : _____ AU _____

<u>1^{er} enfant :</u>	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Nom : Prénom : Classe : Ecole :					
<u>2^{ème} enfant :</u>	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Nom : Prénom : Classe : Ecole :					
<u>3^{ème} enfant :</u>	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Nom : Prénom : Classe : Ecole :					
<u>4^{ème} enfant :</u>	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Nom : Prénom : Classe : Ecole :					

Le :

Signature des parents :